

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JANVIER 2018**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

Présents : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, MM. HEMET, QUINTARD, Mmes CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mme DJAOUANI, M. FUGAGNOLI, Mme du MESNIL, MM. GUYARD, DURAND, DOUBLET, Mmes BRAUN, FRAQUET, MM. STEINER, FONTENEAU.

Absents excusés : Mme DUCHON pouvoir à M. LANCELIN,
Mme BULLIER pouvoir à Mme CHENEVIER,
Mme MOULIN pouvoir à M. DURAND,
M. BELKACEM pouvoir à M. GUYARD.

Absents : Mme du MESNIL pour la désignation du secrétaire de séance,
M. HALAOUI,

Secrétaire: M. GUYARD.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir désigné M. GUYARD comme secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité.

- **Réf : 2018/01/1**

OBJET : Régularisation du Budget Primitif 2015 de la commune.

Article 1^{er} : Prend acte du jugement n° 1503026 du 14 décembre 2017 du Tribunal Administratif de Versailles prononçant l'annulation de la délibération n° 2015/03-2/4 du 25 mars 2015 relative à l'adoption du budget primitif 2015 de la commune.

Article 2 : Décide, au regard de la situation résultant du jugement n° 1503026 du 14 décembre 2017 précité, **de procéder** à la régularisation rétroactive préconisée par l'assemblée générale du Conseil d'Etat dans son avis n° 345.352 du 9 février 1989, pour l'adoption du budget primitif 2015 de la commune.

Article 3 : Réitère et confirme en conséquence, **avec 25 voix pour et 7 voix contre (MM. DURAND, STEINER, FONTENEAU, Mmes MOULIN, FRAQUET, M. DOUBLET et Mme BRAUN), l'approbation**, chapitre par chapitre et par nature du Budget Primitif de la ville pour 2015 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, tel que détaillé ci-dessous :

A La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 14 060 709 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 7 324 134.91 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 612 000.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 0 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 6 124 574.09 €
- Le total des dépenses s'élève à : 14 060 709 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 11 091 413.89 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 150 000.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 2 819 295.11 €

B La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 24 851 694 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 21 801 694.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 150 000.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 2 900 000.00 €
 - Le total des dépenses s'élève à : 24 851 694 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 24 239 694.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 612 000.00 €
-

Monsieur DURAND :

« Oui, sur le fond du budget naturellement il n'y a pas un grand suspens aujourd'hui. Sur la forme par contre je voudrais ajouter quelques mots sur l'histoire qui nous a conduits ici.

Lorsqu'on est conseiller municipal, même d'opposition, on est conseiller municipal à part entière, on ne l'est pas moins que les autres, sans prétendre l'être forcément plus. Et on a deux possibilités, soit on se contente de venir ici et lever le bras de temps en temps comme les copains, il y en a qui font ça au niveau de la commune, à Versailles Grand Parc on en voit plein, même plus haut à l'Assemblée Nationale également, ou soit on dit qu'on a un mandat d'élu républicain, d'élu local et on veut le jouer pleinement pour ceux qui nous ont élu et on travaille les dossiers complètement. C'est cette posture que nous avons choisie et pour ça il faut que nous ayons les moyens, mais les moyens qui sont prévus par les institutions pour tous les élus, quel que soit l'échelon.

Donc, c'est un petit peu ce qu'on avait reproché dans cette histoire du budget où on manquait cruellement d'information malgré un certain nombre de demandes et on a l'impression que l'histoire se répète un peu. Vous connaissez le film « l'Histoire sans fin » ? On se réveille et on se refait un peu la même histoire, et on a l'impression que c'est souvent la même chose et qu'il y a des moments où la commune se retrouve dans l'illégalité ou on demande des informations qu'on n'a pas, qui nous sont refusées ou parfois on n'a pas de réponse.

Lorsqu'on voit des illégalités en Conseil Municipal, c'est arrivé à un petit nombre de reprises, systématiquement on l'indique et on propose que ce soit corrigé, c'est le cas dans la déclaration qui avait été faite à l'époque. C'est Daniel GUERSON qui était intervenu. La deuxième étape : on fait mention de ces difficultés et on propose de les corriger. Troisième étape : souvent on n'est pas entendu, parfois certains rigolent un peu en disant : on y va tant pis, on y va ! Et la quatrième étape : c'est que la commune est redressée et les méthodes sont censurées. Des fois c'est par un tribunal, des fois c'est par le Préfet, des fois c'est par la CADA, mais on arrive toujours à cette situation et on recommence sans cesse.

Nous voulions, par cette procédure, marquer le coup, insister sur le fait que nous tenions à exercer pleinement et complètement notre rôle d'élu local. Pour ça il nous faut les moyens qui sont prévus par les lois républicaines, et comme pour l'histoire sans fin, j'ai l'impression malheureusement que l'histoire va continuer. Alors on peut le regretter. Mais systématiquement quand il y a un problème où la CADA par exemple intervient, souvent on me dit, mais quand-même Monsieur DURAND, vous me l'auriez demandé, je vous aurais donné les documents. Les documents n'étaient pas fournis. Et si on regarde un petit peu plus récemment, c'est pour ça que je vous dis que l'histoire a tendance à se répéter en boucle, il y a à peu près un mois et demi, nous avons demandé un certain nombre de documents, des informations budgétaires qui sont extrêmement simples, qui concernaient la taxe d'habitation pour essayer de mesurer les impacts de la réforme de la taxe d'habitation sur Saint-Cyr-l'Ecole. Nous avons demandé des choses extrêmement

simples, à savoir : le nombre de contribuables concernés à Saint-Cyr-l'Ecole, le nombre de personnes qui bénéficieraient d'exonération, également les montants des exonérations et si possible, si on avait des éléments de statistiques, essayer d'avoir un petit histogramme pour essayer de mesurer les seuils et savoir le nombre de personnes qui seraient touchées par cette réforme. La demande a été faite il y a un mois et demi et vous nous avez refusé les informations. Alors, on ne comprend pas, les informations ne sont pas polémiques, elles sont claires, elles sont simples et je vous dis j'ai l'impression qu'on tourne en rond. Alors, est-ce qu'il faut encore qu'on aille voir la CADA, qu'on dise à la CADA de dire à Saint-Cyr : ce n'est pas bien ? Bon, on tourne en boucle et on aimerait bien qu'on puisse avoir ces informations lorsqu'elles sont demandées. »

Monsieur BUONO :

« Alors, pour tout vous dire, on aimerait bien que l'Etat nous donne ces informations aussi, en temps et en heure, en l'occurrence on les a eues juste avant les vacances et on ne comprend pas tout. Donc, on a un rendez-vous avec la Trésorerie Principale pour se faire expliquer ce que l'on nous a donné. Autant vous dire qu'on ne va pas vous donner ce que l'Etat ne nous donne pas et on ne va pas vous le donner si nous-mêmes on n'a pas compris ce que l'on vous donne. »

Monsieur DURAND :

« C'est la demande de contribuables assujettis à la taxe d'habitation et vous dites que c'est une information dont vous ne disposez pas. »

Monsieur BUONO :

« Oui, on a reçu les rôles après la mi-décembre, effectivement. »

Monsieur DURAND :

« Et vous parlez de quel exercice, pour l'exercice 2017 ? »

Monsieur BUONO :

« Oui, pour l'exercice 2017. »

Monsieur DURAND :

« Oui, mais il y a déjà des éléments qui existent pour l'année 2016. »

Monsieur BUONO :

« Si vous aviez demandé 2016, on vous aurait donné 2016, mais en l'occurrence on a compris que c'était 2017. »

Monsieur DURAND :

« On avait demandé de mémoire pour les 3 derniers exercices, donc si pour le dernier exercice effectivement les informations ne sont pas parvenues, on peut travailler avec les deux exercices précédents. On imagine que la physionomie n'est pas chamboulée non plus. »

Monsieur BUONO :

« Ça change sensiblement, mais on peut vous donner les rôles de 2016, 2015 et 2014. Enfin, maintenant on pourra vous donner 2017, 2016 et 2015, mais ne perdez pas de vue que chaque année les rôles nous sont donnés une semaine plus tard que l'année précédente. Bientôt on aura les rôles l'année suivante sur la taxe d'habitation qu'on a touchée l'année N. Je ne sais pas pourquoi la Trésorerie Principale se trouve dans des difficultés telles qu'elle ne peut pas fournir ces informations en temps et en heure, surtout que sont prises en compte dans ses rôles les personnes qui habitaient la commune au 1^{er} janvier, donc on imagine que ça n'a pas beaucoup changé entre le 31 décembre et le mois de décembre de l'année suivante, puisque c'est le premier janvier de l'année N. Quoi qu'il en soit, il faut à peu près 11 mois et demi maintenant à la TPG pour nous fournir ces informations sans qu'on comprenne forcément le contenu des exonérations. »

Monsieur DURAND :

« J'entends ce que vous me dites pour le dernier exercice, mais pour les 1^{ers} exercices j'entends également que les informations sont disponibles, donc depuis au moins un an... »

Monsieur BUONO :

« On va vous les donner, il est possible que l'administration voulait vous envoyer les trois d'un coup.. »

Madame BRAUN :

« Oui, Monsieur le Maire, moi j'ai un tempérament optimiste, donc, comme c'est la nouvelle année, je ne perds pas espoir d'avoir plus d'informations cette année et plus de documents en temps et en heure. Voilà, merci. »

CLOTURE DE LA SEANCE A 19H50
